

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20200710-D\_09\_07\_2020\_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2020

Affichage : 10/07/2020

**Délibération n°09-07-2020-013**

5.2 Fonctionnement des assemblées

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du jeudi 9 juillet 2020*

Date de convocation	3 juillet 2020
Date d'affichage	3 juillet 2020

Membres en exercice	55
Membres présents	50
Votants	53 (dont 3 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 9 juillet à 18 H 00

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Athéna de La Ferté-Bernard, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents :** M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Bénédicte MARCHAIS), Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Gérard GUESNÉ), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Delphine LETESSIER, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

**Etaient excusés :** M. Alain CRUCHET, M. Gérard GUESNÉ (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), Mme Bénédicte MARCHAIS (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Myriam MORAND, M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU).

**Secrétaire de séance :** Mme Laëtitia VEEGAERT

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## CREATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Le Conseil de communauté,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2143-3,  
Vu le rapport du Président,  
Après en avoir délibéré,

### **EST INFORME que :**

- « La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou **d'aménagement de l'espace**, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus » ;
- Elle est alors présidée par le président de cet établissement ;
- Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement. ».

**DECIDE** de créer une commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat.

**ARRETE** le nombre de membres titulaires de la commission à 19, dont 10 seront issus du conseil communautaire.

**APPROUVE** la désignation du même nombre de membres suppléants que celui mentionné au ci-dessus.

**PREND ACTE** que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront répondre aux critères suivants :

- le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous ;
- la représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap ;
- la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission.

**AUTORISE** le Président de la communauté de communes d'une part, à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du Conseil communautaire siégeant au sein de la Commission et d'autre part, à nommer, par arrêté, un Vice-Président de son choix afin de le représenter à la présidence de la Commission.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 53  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique  
Le 9 juillet 2020

Pour extrait conforme  
Le 10 juillet 2020

Le Président,

M. Didier REVEAU